# Organisation de l'Entreprise

Calcul d'un salaire et lecture d'une fiche de paie

Travaille de Dieryck Emilien & Van Bellinghen Brandon

### Introduction

Le calcul d'un salaire et la lecture d'une fiche de paie sont des éléments clés pour tout employé ou employeur. Il est important de comprendre comment le salaire est calculé et ce qui compose la fiche de paie pour garantir une gestion efficace de la paie. En effet, la paie est un domaine complexe et en constante évolution, notamment avec les changements réguliers des réglementations fiscales et sociales.

C'est pourquoi, dans le cadre de ce travail, nous allons calculer le paie d'un salarié grâce à sa fiche de salaire et la lecture d'une fiche de paie en détail. Nous allons aborder les différents éléments qui composent la fiche de salaire qu'on utilise comme support et expliquer les méthodes de calcul utilisées pour trouver le salaire de ce salarié.

## La fiche de paie

Sur les prochaines pages, vous pouvez trouver la fiche de salaire que nous allons utiliser pour calculer la rémunération d'un salarié et analyser cette fiche de salaire. Nous avons anonymisé les informations personnelles du salarié et aussi celle de l'entreprise pour ce travail.

Si vous avez des questions sur cette fiche de paie, sur votre salaire ou si vous avez d'autres questions administratives, n'hésitez pas à nous appeler au numéro mentionné en haut à gauche du présent document. Dans le menu téléphonique, choisissez l'option

RESUME-	Période: 11/02/2023 - 25/02/2023						
Code	Description	Jours	Heures	Montant	%	Totaux	
001.005 XXX.398 Montant b	Prestations étudiants Prime d'équipe par heure rrut total Base ONSS	å	11,92 11,92	14,70	100% 100%	188.77	175,19 13,58 188,77
Montant Ir	Retenue ONSS mposable Précompte Professionel					100,11	5,11 - 183,66 0,00 - 183,66
Divers: 320.300 321.301 323.331	Chèques-repas Chèques-repas retenue Abo. soc propre transport selon CCT	2 2 2	0 0 0		100% 100% 100%	9,20	-2,24 8,34
PAYEE							189,76

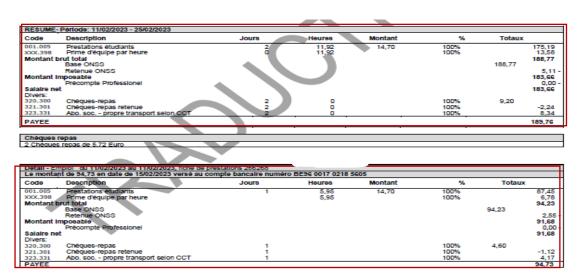
Chéques repas 2 Chéques repas de 5.72 Euro

	pioi du 11/02/2023 au 11/02/2023, fiche de pi t de 94.73 en date de 15/02/2023 versé au co						
Code	Description	Jours	heures	Montant	%	Totaux	
001.005	Prestations étudiants	1	5,95	14,70	100%		87,45
XXX.398	Prime d'équipe par heure		5,95		100%		6,78
Montant br	rut total						94,23
_	Base ONSS					94,23	
	Retenue ONSS						2,55 -
Montant In	posable						91,68
l	Précompte Professionel						- 00,0
Salaire net							91,68
Divers:							
320.300	Chéques-repas	1			100%	4,60	
321.301	Chéques-repas retenue	1			100%		-1,12
323.331	Abo. soc propre transport selon CCT	1			100%		4,17
PAYEE							94,73

Détall - Emploi du 25/02/2023 au 25/02/2023, fiche de prestations 266730 Le montant de 95,03 en date de 01/03/2023 versé au compte bancaire numér							
Code	Description	Jours	Пешее	Montant	%	Totaux	
001.005	Prestations étudiants	1	5,97	14,70	100%		87,74
XXX.398	Prime d'équipe par heure		5,97		100%		6,80
Montant b	rut total						94,54
	Base ONSS					94,54	
	Retenue ONSS						2,56 -
Montant In	mposable						91,98
	Précompte Professionel						0,00 -
Salaire ne	t						91,98
Divers:							
320.300	Chéques-repas	1			100%	4.60	
321.301	Chéques-repas retenue	1			100%		-1,12
323.331	Abo. soc propre transport selon CCT	1			100%		4,17
PAYEE		•	•		•		95,03

# Analyse de la fiche de paie

Nous avons pu voir directement que la fiche de salaire du salarié est divisé en 3 qui représente les périodes que le salarié a presté dans son entreprise. Il y a une qui est un résumé des deux semaines et les 2 autre représentent chaque semaine que le salarié a presté au mois de février et nous avons que les deux dernières semaines de février. (Les périodes sont les rectangles rouges).



Maintenant, nous allons détailler une période de travaille de ce salarié. Nous avons remarqué que nous pouvons trouver dans chaque période les heures presté avec le montant que la personne gagne par heures, la valeur de son ONSS qui est retiré de son salaire brut, la valeur de son précompte professionnel, la valeur de son salaire net, nous avons aussi remarque qu'en divers, il y a la valeur du chèque repas et ce qui est retiré en taxe. Nous avons pu aussi voir que ce salarié reçoit une prime d'équipe par heure et qu'

Code	Description	Jours	Heures	<b>Montant</b>	%	Totaux	
	Description	Jours	Heries	montant	70	Totaux	
001.005	Prestations étudiants	1	5,97	14,70	100%		87,74
XXX.398	Prime d'équipe par heure		5,97		100%		6,80
Montant t	orut total						94,54
	Base ONSS					94,54	
	Retenue ONSS						2,56
Montant Imposable							91,98
	Précompte Professionel						0,00
Salaire ne	et .						91,98
Divers:							
320.300	Chéques-repas	1			100%	4,60	
321.301	Chéques-repas retenue	1			100%		-1.12
323.331	Abo. soc propre transport selon CCT	1			100%		4,17
PAYEE			· · ·				95,03

Voici ce que nous avons pu voir en analysant cette fiche de paie.

#### Calcule du salaire

Maintenant on va calculer salaire mensuel, annuelle brut. Mais avant de commencer les calculs, nous allons donner les valeurs que nous possédons. La personne gagne 14,70€/Heure,13,58€ en prime d'equipe,1,12€ en cheque repas et la personne a travaillé 11h92 les deux semaines.

#### Calcul du salaire mensuel et annuelle :

On va déjà calculer combien la personne gagne par semaine donc 11,92 x 14,70 =175,22€, on divise les 175,22€ en 2 pour trouver une semaine. 175,22/2=87,61€ par semaine.

⇒ La personne gagne 87,61€ mais sans la prime d'équipe plus la prime, elle gagne 101,19€

On va faire x13 pour calculer le trimestre et diviser par 3 pour trouver le salaire mensuel :

⇒ 101,19 x 13 /3 = 1315,47/3 = 438,49€ voici le salaire mensuel brut de la personne

Et on fait fois 13 pour trouver le salaire annuel :

⇒ 438,49 x 13 = 5700,37€ le salaire annuel brut.

Maintenant, nous allons calculer le salaire net de la personne. On va commencer par retire ONSS du salaire mensuel brut :

- ⇒ ONSS = 438,49 x 0,1307 = 57,31€ Maintenant, on retire ONSS du salaire mensuel brut
- ⇒ 438,49 57,31€ = 381,18€ qui est le salaire mensuel imposable Mais comme la personne n'a pas de précompte professionnel donc nous devons rien retire du mensuel imposable. Maintenant, nous allons compter les cheque. Comme la personne à travailler 4 jours ce mois-là (nous avons demandé combien de jour, la personne travaillé ce mois-là). 4 Jours x 1,12 = 4,48 de cheque repas qu'on retire du mensuel imposable.
  - ⇒ 381,18 4,48 = 376,7€ qui est salaire net mensuel de la personne. Mais la personne reçoit 4,17€ pour le trajet donc la personne gagne 380,87€

Mais la personne gagne en plus 18,4€ de cheque repas. Nous avons calculé les chèques repas de cette manière-là, 4,60 x 4 = 18,4 € de cheque repas.

⇒ Le salaire annuel net = 380,87 x 13 = 4951,31€